

Situation (très) défavorable pour le voisinage d'antennes téléphoniques

Ce thème est une source de soucis récurrents. En effet les opérateurs, au nom d'un engagement auprès de l'Etat de couverture complète du territoire s'arrogent le droit de pousser à la consommation, sans prendre en compte les effets induits, néfastes tant au niveau local que global. Pour le local il s'agit du détournement de terrains à vocation agricole, des effets électromagnétiques sur les personnes. Pour le Global voici ce qui commence à se savoir : l'explosion du besoin de capacité de mémoire et de calcul des centres de stockage des données conduira à l'émission de grosses quantités de CO2. En effet, ces centres demandent de grosses quantités de frigories produites par des machines avec de l'énergie émettant du CO2. Il est scientifiquement prédit, qu'à l'orée de 2030 les émissions de CO2 correspondantes seront supérieures à celles de toute l'Aviation mondiale, pourtant en croissance. La facilité avec laquelle l'IA interviendra (avec exploration d'une foule de données stockées dans les centres en question) pour répondre à nos questions nous transformera en émetteurs individuels indirects importants de CO2. Les vendeurs de service sont, par là, des « pousses au crime ». Sachons, chacun de nous, résister.

Sur le plan plus immédiat et pratique voici la situation locale d'Aussonne:

1) Antenne Free : Après atermoiements accord donné pour l'érection d'un pylône près des terrains de tennis. Mais pour des raisons administratives le montage n'est pas encore réalisé.

2) Antenne Bouygues : Bouygues souhaitait installer une grande antenne (32m40 !) à l'entrée d'Aussonne près du pont du Panariol. Des actions ont été menées pour alerter la population et la Mairie. Notre demande sur les niveaux des effets électromagnétiques induits est restée sans réponse de l'opérateur. Le permis de construire a été initialement refusé, par la Mairie, mais dernièrement une déclaration de travaux (pas d'exigence de permis de construire !) a été établie. Le pylône devrait être érigé... !

3) Antenne Orange : Ce cas est typique du pouvoir discrétionnaire des opérateurs : le lieu d'implantation est un champ situé au lieu-dit bel soleil, le long de la route de Merville, à proximité des résidences de Lou Pintre. Nous avons demandé un éloignement avec l'habitation voisine, sachant qu'il y a une grande surface disponible. Les surcoûts ont justifié un refus par l'opérateur. La Mairie a refusé cette implantation car détournant les surfaces de leur destination agricole. Le tribunal administratif a débouté la Mairie avec suspension de cette interdiction. L'érection du pylône a eu lieu rapidement !

4) Antenne TDF-SFR : Durant le printemps il a été question d'implanter un pylône de télécommunication à la limite de Cornebarrieu sur un terrain jouxtant le chemin d'Aliès, Nous avons agi dans les trois directions suivantes :

1. Déplacement de l'antenne de l'autre côté de la parcelle retenue, afin de gagner en distance de séparation avec l'habitation voisine ;
2. Installation de nouveaux émetteurs sur le pylône prévu par Free près des terrains de tennis, à bonne distance des habitations ;
3. Implantation dans le parking du stade situé au Brana d'en haut (est possible mais avec une contrainte de hauteur).

A ce jour nous n'avons plus de nouvelle de ce projet

NOTE POUR TOUS : Dans tous les cas il est demandé de respecter une distance minimale de l'ordre de 150m avec les habitations les plus proches.

Et, en supplément :

- L'ANFR décide de monter la limite des effets électromagnétiques de 6V/m à 9V/m pour seule justification de faire passer 99% des installations nouvelles.
- **Conclusion: La situation est hors contrôle des municipalités et des associations. Les opérateurs font ce qu'ils veulent en payant des loyers à des propriétaires !**